

# "Note2be.com" se fait noter sévèrement !

La Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) et l'Education Nationale biffent sévèrement les pratiques de Note2be.com

note2be.com permet aux internautes d'exprimer des appréciations libres sur leurs enseignants et leurs établissements.

[blockquote]La pression monte contre le site « Note2be.com » ; créé fin janvier, il propose aux élèves de noter leurs enseignants, en les citant nommément, ainsi que le nom de l'établissement et la matière qu'ils enseignent. Le site fait l'objet d'une enquête officielle de la part de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, qui dit avoir été saisie de 17 plaintes et de plus de 160 signalements.

suite et source -> [www.zdnet.fr](http://www.zdnet.fr) [/blockquote]

Pour vous ! Quelles sont les limites doit on recommander (ou/et légiférer) pour partager un avis ?

*Par*

**Publié sur Cafeduweb - Archives le lundi 18 février 2008**

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/8167-quotnote2becomquot-se-fait-noter-severement.html>